

BIODYL®



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Sélénium (sf de sélénite de sodium) 0,45 mg
Potassium (sf d'aspartate hémihydraté) 10,00 mg
Magnésium (sf d'aspartate tétrahydraté) 15,00 mg

Excipient QSP 1 ml

Forme pharmaceutique:

Solution injectable.

Espèce cibles:

Veaux, agneaux, porcins, équins, chiens et chats.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:

Chez les veaux, agneaux, porcins, équins, chiens et chats :
- prévention et traitement des carences en sélénium : myopathies, dystrophies musculaires.

Contre-indications:

Ne pas utiliser si un historique d'hypersensibilité a déjà été rapporté chez l'animal vis-à-vis d'une des substances actives ou pour l'un des excipients.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux:

En raison de la toxicité du sélénium, il est important de respecter les doses et délais indiqués dans la rubrique "Posologie et voie d'administration".
Respecter les règles d'aseptie requises lors de l'injection du produit.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

En cas d'auto-injection accidentelle, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice.

Autres précautions:

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité):

Dans de très rares cas, des réactions locales de type inflammatoire peuvent apparaître au point d'injection après administration.
Dans de très rares cas, des réactions de type choc anaphylactique avec des troubles cardiovasculaires, prostration, coma pouvant évoluer vers la mort de l'animal, ont également été observés.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:

L'utilisation de ce médicament est possible pendant le dernier mois de gestation en cas de carence. L'innocuité chez les femelles gestantes n'a toutefois pas été étudiée spécifiquement pour ce médicament, mais son utilisation pendant la gestation ne semble pas poser de problème particulier.

Interactions médicamenteuses et autres:

Non connues.

Posologie:

0,023 mg à 0,09 mg de sélénium par kg de poids vif, par injection selon les protocoles suivants :

- Prévention

Veaux : 2 à 4 injections de 10 ml espacées de 8 jours par voie intramusculaire.

Agneaux : 2 à 4 injections de 2 ml espacées de 4 jours par voie intramusculaire.

- Traitement

Veaux : 3 à 4 injections de 10 ml espacées de 24 heures par voie intramusculaire.

Agneaux : 3 à 4 injections de 2 ml espacées de 24 heures par voie intramusculaire.

Porcins : 3 à 4 injections de 1ml/10 kg de poids vif espacées de 24 à 48 heures par voie intramusculaire.

Equins : 4 à 5 injections maximum de 20 ml espacées de 4 à 5 jours par voie intraveineuse lente.

Chiens : 3 à 4 injections maximum de 1 ml/10 kg/jour espacées de 24 à 48 heures, par voie intramusculaire.

Chats : 3 à 4 injections maximum de 1 ml/5kg/jour espacées de 24 à 48 heures, par voie sous-cutanée.

voie d'administration:

Voie intramusculaire, sous-cutanée (chat) ou intraveineuse (cheval).

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

En cas de surdosage en sélénium, les symptômes pouvant être observés sont les suivants : pouls rapide et filant, dyspnée, colique, polyurie, cyanose, prostration, dépression et ataxie.

La prise en charge d'un animal intoxiqué repose sur une thérapeutique symptomatique (choc, dyspnée) associée à une hydratation correcte (perfusion ou abreuvement ad libitum).

Temps d'attente:

Viandes et abats : 4 jours.

Lait : en l'absence de temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation en lactation.

Incompatibilités:

Non connues.

Durée de conservation:

2 ans.

Après ouverture : 28 jours.

Précautions particulières de conservation selon pertinence:

Aucune.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

Merial
29 avenue Tony Garnier
F-69007 LYON

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/7401384 7/1992 - 12/02/1992

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance:

Le sélénium figure à la liste dérogatoire prévue au deuxième alinéa de l'article L. 5143-6 du code de la santé publique pour la production bovine, ovine et porcine (rubrique vitamines et oligo-éléments).

Usage vétérinaire.

Classification ATC Vet:
QA12CE99

Flacon de 50 ml
GTIN : 03661103002437

Flacon 250 ml
GTIN : 03661103000877

MERIAL SAS

Direction Opérations France
13 B, avenue Albert Einstein
69623 VILLEURBANNE CEDEX

SERVICE CLIENT MERIAL

Tél. Ruminants et équidés

04.72.72.70.30

Tél. Aviaire, porcs et lapins de production

02.40.98.64.90

Tél. Animaux de compagnie

04.72.72.55.99

veto.merial.com

